

Inter-SAGE Baie du Mont-Saint-Michel

Mairie, 50240 SAINT-JAMES

Le 17/03/2015

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 09 MARS 2015 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lieu : Saint-James, la Pépinière d'entreprise

Heure de la réunion : 14 h 30

Présents : Vincent BICHON, Joseph BOIVENT, Jacky BOUVET, Jean-Paul BRIONNE, Guy DEROLEZ, Gérard DIEUDONNÉ, Fernand ETIEMBLE, Christophe FAMBON, Marcel LE MOAL, Anne MARGOLLE, Michel PICOT, Didier QUIGNON, Dominique TAILLEBOIS, Laurent TRAVERT, Aurélie JOUE, Elodie NIVOT, Karine HAVARD, Sylvie LE ROY, Aurélie FILLEUL, Régis LE QUILLEC, Manuel SARRAZA, Elise BABOULENE, Sylvaine Thiery, Saïd EL MANKOUCH, Claude DULAMON et Mélia RODRIGUEZ.

Excusés : Rémi CHAPDELAINÉ et Denis RAPINEL (pouvoir à Mr FAMBON)

Suite à la disparition accidentelle du Président de l'Inter-SAGE, Michel THOURY, Christophe FAMBON Président par intérim invite l'assemblée à une minute de silence en son hommage.

Ensuite, il propose Annie THOURY (épouse de Michel THOURY) au titre de Présidente d'honneur de l'association. Cette proposition est validée à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 décembre

En l'absence de remarque, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2014 est approuvé.

2. Bilan financier 2014 (Mme FILLEUL – Compta-Expert)

L'association a eu un peu plus de recette que prévu cette année mais cela est fictif comparé aux dépenses puisqu'une étude (cartographie de la végétation des herbues) s'est ajoutée en cours d'année. Les subventions s'élèvent à 128 000€ + 4 000€ de cotisation des SAGE + 48 000€ pour l'étude d'évolution du chiendent = **180 000€**

Comme l'année dernière, l'Inter-SAGE a dû faire un emprunt au Crédit Agricole pour couvrir la trésorerie (50 000€).

Pour l'année 2014 l'effectif du personnel est de 2 postes. Les charges du personnel ont augmenté avec la présence sur une année complète de l'assistante et son passage à plein temps.

Il y a un petit déficit de 6 000€ en fonctionnement qui va pouvoir être lissé selon les années. Le Conseil Général d' Ille et Vilaine n'a pas souhaité participer au financement comme l'année dernière, ce qui nous crée un petit déficit. Le problème est que le Conseil Général d'Ille et Vilaine ne reconnaît pas la nécessité de participer au fonctionnement de l'Inter-SAGE.

Pour l'avenir, un commissaire aux comptes va devenir obligatoire, étant donné que le budget est supérieur à 153 000€. Le cas échéant, l'association risque une amende. Il faut pour cela envisager un forfait d'environ 1 500 € par an. Il est possible de gérer les comptes en interne (sans comptable) et de les faire certifier par le commissaire aux comptes, ce qui serait moins coûteux pour l'association. Néanmoins, une formation de l'assistante à la comptabilité deviendrait nécessaire.

Suite à la présentation de la comptable, le bilan 2014 est adopté à l'unanimité.

3. Rapport d'activité 2014

- Missions prioritaires :

Les données pour la mesure des flux d'azote et de phosphore ont été traitées dans le cadre de la mission et sont présentées dans le rapport. Suite à ces résultats l'université de Rennes I doit proposer un protocole pour affiner la connaissance des flux, en particulier pour connaître l'origine des excès d'azote qui alimentent les herbues.

Des représentations de l'Inter-SAGE ont été réalisées auprès des partenaires, on notera par exemple une présentation devant l'assemblée plénière de la Chambre d'Agriculture au mois de décembre 2014.

- Missions spécifiques :

Une cartographie de la végétation des marais salés a été réalisée en 2014 dans le cadre d'une démarche co-animée entre le Conservatoire du Littoral et l'Inter-SAGE. Cette étude a été entièrement financée par les deux Agences de l'Eau à hauteur de 48 000€.

Face à l'invasion du chiendent plusieurs travaux peuvent être envisagés :

- L'invasion est due à l'azote qui permet au chiendent de résister au stress halin. D'où provient l'azote ? (voir missions prioritaires ci-dessus)
- En ce qui concerne le pâturage : Réalisation d'une thèse sur l'élévation altimétrique des marais salés. Ce travail sera réalisé dans un programme interreg en concertation avec l'université d'Edimbourg.
- Mélia Rodriguez, stagiaire, travaille sur l'expérimentation des mesures de gestion des prés salés en baie du Mont-Saint-Michel.

A la demande de l'État, l'Inter-SAGE va porter une réflexion sur la mise en place d'une gouvernance adaptée pour proposer aux collectivités et EPCI des solutions de gestion cohérente de l'eau et des milieux aquatiques en accord avec la nouvelle loi GEMAPI. Un bureau d'étude va être mandaté (ci-dessous) pour porter la réflexion.

Pour améliorer la qualité des eaux en baie du Mont-Saint-Michel (p.11 du rapport), un groupe de travail a rédigé le cahier des charges d'une étude sur les profils de vulnérabilité conchylicoles d'une durée de 18 mois.

Elodie NIVOT informe que les mesures de gestion issues de ces profils doivent être mises en œuvre avant 2017.

- Missions générales :

Le site internet de l'association est de plus en plus visité avec des échanges réguliers. Les chiffres sont passés de 523 visites/6 mois en 2013 à 3 071 visites en 2014.

L'Inter-SAGE a réalisé plusieurs actions de communication dont une plaquette et des articles dans différents journaux sur le territoire de la baie.

4. Choix du prestataire pour l'étude « Gouvernance »

A la demande de l'État, l'Inter-SAGE prend en charge l'étude de Gouvernance suite à la nouvelle loi GEMAPI.

Le groupe de travail mis en place par Madame le Sous-Préfet d'Avranches avait estimé un budget prévisionnel initial de 150 000€ pour cette étude.

(NDLR : Conformément au décret 2005-1308 du 20 octobre 2005 et en raison du caractère confidentiel des échanges sur les différentes offres, seul le résultat de la consultation est présenté ci-dessous)

A l'unanimité, l'Assemblée Générale de l'Inter-SAGE choisit le groupement **ECOSFERE-HUGLO-LEPAGE**.

En ce qui concerne le financement de l'étude les partenaires financiers ont reçu les demandes d'aide. Pour pouvoir financer le démarrage de l'étude, une avance de 80% de subvention de l'Agence Seine-Normandie et 30% de l'Agence Loire-Bretagne sont prévues. L'association Inter-SAGE devra néanmoins prévoir un emprunt pour assurer le relais de trésorerie.

5. Divers

Information sur l'élection du nouveau Président : Suite au décès de Michel THOURY, l'Inter-SAGE va devoir élire un nouveau Président. Pour permettre le remplacement, il faut d'abord que la commune de St James désigne un représentant au Syndicat d'eau Baie Bocage, que ce dernier élise son représentant au SAGE Sélune et que le SAGE Sélune nomme un remplaçant auprès de l'Inter-SAGE. De ce fait, l'Inter-SAGE prévoit l'élection de son Président, au mieux pour le mois d'avril 2015.

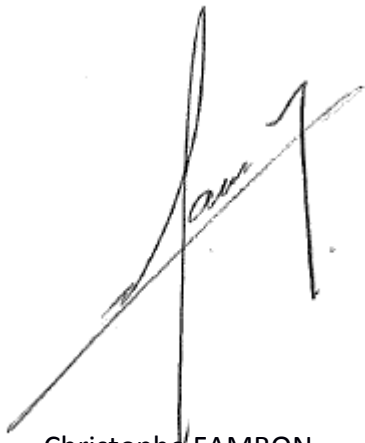
Pour le Comité Stratégique (collège des représentants Etat, usagers...) il faudra reprendre la composition au niveau des animateurs des SAGES et de l'Inter-SAGE afin que tous les usagers soient représentés de manière équitable comme c'était le cas jusqu'ici (agriculteurs, conchyliculteurs, associations, chambres...). La proposition sera faite à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale.

Michel THOURY était membre de la COLIMER (commission littoral et mer de l'Agence Seine-Normandie). Cette instance a proposé que le prochain Président de l'association devienne membre de fait. L'Inter-SAGE devra aussi faire la demande à la Commission Littoral de l'Agence Loire-Bretagne.

Pour information, le prochain Conseil Scientifique de l'Inter-SAGE aura lieu le jeudi 16 avril 2015 à 14H à la Communauté de Communes de Saint-James. Les scientifiques feront un point sur le groupe de travail mesure des flux ainsi qu'une présentation par Sylvie LE ROY du travail réalisé sur le Couesnon concernant les espèces invasives.

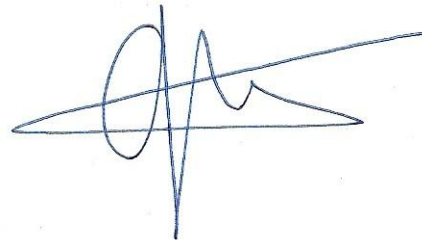
Fin de séance : 17 h 00

Le Président par intérim,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Fambon', written over a horizontal line.

Christophe FAMBON

Le Secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Dieudonné', written over a horizontal line.

Gérard DIEUDONNÉ